

Zeitschrift:	Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber:	Aînés
Band:	19 (1989)
Heft:	4
Rubrik:	Les bons tuyaux de la police : nos fatales imprudences

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LES BONS TUYAUX DE LA POLICE

Nos fatales imprudences



CLÉ

Fermez toujours votre porte à clé, que vous soyez chez vous ou que vous sortiez.

Dessin de Pierre Reymond, publié avec la collaboration du département de Justice et police de la République et Canton de Genève.

On a maintes fois observé que les logements les plus proches des postes de police étaient dévalisés par des cambrioleurs, et l'on s'est extasié sur la singulière audace de ces malandrins. N'aurait-on pas mieux fait de blâmer la témérité des locataires qui, se croyant protégés par l'ombre tutélaire du policier leur voisin, omettaient de prendre les plus élémentaires des précautions ? Parfois, cette absence de précautions est si évidente qu'elle revêt des allures de provocation. La confiance est un sentiment honorable mais l'invincible obstination à ne point clore son logis comporte une probabilité mathématique à inviter les malfaiteurs à y entrer. D'une façon générale, on peut donc affirmer que, pour se préserver des cambrioleurs, il suffit de ne pas faire naître les occasions. Ce que nous ignorerons toujours c'est le nombre de tentatives dont nous avons été menacés. Toutes celles qui ont – à notre insu – reçu un commencement d'exécution et qui n'ont pas connu les suites traditionnelles que connaissent tous les cambriolés à des difficultés, souvent accidentelles, que l'opérateur a rencontrées dans l'accomplissement de son larcin.

A l'encontre des voleurs d'occasion, il convient de ne point leur donner l'idée de commettre quelque écart ni leur permettre de puiser dans une escarcelle qu'ils savent ou supposent garnie. En tout état de cause, pour éviter de faire naître certaines convoitises...

La discréption est de rigueur

...et force nous est de constater que bien souvent, les uns redisent tout de suite ce qu'ils savent et les autres... le répètent plus tard ! Je ne sais plus qui a dit : «Garder un secret c'est ne pas le répéter à plus d'un ami à la fois...»

Faites donc mentir ce dicton !

Les sages de toutes les époques nous ont avertis en termes on ne peut plus éclairés. «Ignoti nulla cupidio» a dit Ovide ; ce à quoi Voltaire a répondu : «On ne peut désirer ce qu'on ne connaît pas».

Une simple illustration ? L'histoire suivante s'est déroulée en France au siècle passé et fit la démonstration que même la fonction de directeur de conscience est périlleuse. Elle réclame une force d'âme que n'ont pas toujours ceux qui prétendent l'assumer. Ainsi, en 1881, l'abbé Auriol avait-il capté la confiance de deux de ses paroissiennes, deux sœurs, des vieilles filles qui avaient eu l'imprudence de ne pas lui cacher les généreuses disposi-

tions testamentaires qu'elles avaient prises en sa faveur. Pressé d'accéder à la jouissance des biens temporels, et pour hâter l'instant si attendu, le digne homme força quelque peu la main à la nature : il les empoisonna. Ce qui lui valut de finir ses jours au bagne.

La réalité quotidienne est heureusement moins tragique. En certaines occasions, le voleur n'a plus de doute de toucher au butin convoité. C'est le cas lorsqu'il se trouve devant un coffre-fort qu'il a découvert ou devant le tiroir du secrétaire dûment fermé à clef.

Dans ce dernier cas, c'est réglé comme sur du papier à musique : le tiroir sera forcé. Il fera fi de la marqueterie ou de la bonne facture du meuble de style : les valeurs sont assurément là, à portée des doigts, et il ne va pas s'embarrasser de faire un peu de petit bois.

Les cassettes métalliques, quant à elles, seront forcées comme l'on ouvre une boîte de conserve.

«Sésame ouvre-toi!»

Pour le coffre, s'il impose un minimum de respectabilité et que notre visiteur soit dépourvu de l'outillage idoine pour le percer ou l'emporter, il utilisera une méthode qui fait jurement son bonheur.

Il prendra le temps de chercher la clef

...et bien souvent il va la trouver !

Oh ! elle n'est habituellement pas très éloignée du trou de la serrure ! Dans la tirette du bureau, dans le vase à fleurs, dans ces milliers petites cachettes qui n'en sont pas !

J. P. C.

Chargé de prévention
Police cant. vaudoise